

Rapport Lepaon : des méthodes inqualifiables et des conclusions inacceptables

Les organisations syndicales de l'ANLCI, du CIEP et le personnel de la DGLFLF du ministère de la Culture et de la Communication réagissent aux dernières déclarations à la presse de M. Thierry Lepaon.

Dans un article du *Figaro* du 30 septembre 2016, Thierry Lepaon a présenté à la presse les deux scénarios qu'il entend soumettre au Premier ministre dans le cadre d'une mission de préfiguration d'une « Agence de la langue française pour la cohésion sociale ». Il préconise dans une première hypothèse un « regroupement a minima » de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), service à vocation interministérielle du ministère de la Culture et de la Communication et, dans une seconde hypothèse, il y ajouterait le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), opérateur public de coopération internationale éducative et linguistique du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Il est **inacceptable de prendre connaissance de ces préconisations par voie de presse sans aucun dialogue préalable** alors que la remise du rapport de M. Lepaon est fixée au 30 octobre 2016. Les 300 professionnels de ces structures n'ont jamais été informés des projets les concernant et leurs directions déclarent ne pas avoir été consultées pour l'élaboration de ces deux scénarios ! Toutes ces personnes, quels que soient leurs statuts et leurs fonctions, disposent d'un **droit élémentaire à l'information et au respect**.



Ces propositions témoignent d'une **profonde méconnaissance des trois structures et sèment volontairement la confusion dans la compréhension de la diversité de leurs missions respectives, missions qui reposent sur des métiers, des compétences et des acteurs différents**.



Au-delà de la méthode scandaleuse employée, ce sont les préconisations mêmes de cette mission qui engendrent ces confusions d'autant plus regrettables **que les missions de ces structures relèvent d'enjeux majeurs qui ne peuvent souffrir de tels amalgames et approximations**.

Les organisations syndicales de l'ANLCI, du CIEP et les personnels de la DGLFLF demandent à être reçus dans les meilleurs délais par le Premier ministre afin de lever les incertitudes graves qui pèsent sur les trois structures, leurs missions, leurs métiers et sur leurs agents.

Lyon, Paris et Sèvres,
le 19 octobre 2016

Sgen-CFDT/ANLCI
Eric Nedelec
eric.nedelec42@gmail.com

Sgen-CFDT/CIEP
Emmanuel Bailles
sgen.cfdt@ciep.fr

CFDT-Culture
cfdt@culture.gouv.fr